

Grain de Sable et Pomme de Pin

Association locale de protection de l'environnement

Membre de Sarthe Nature Environnement

Lettre d'information n°4

Édito

Pour cette fois, en matière d'éditorial, nous souhaitons simplement vous faire découvrir ce que Jean-Baptiste Lamarck, botaniste et visionnaire, écrivait en 1820.

Édifiant !



"L'homme par son égoïsme trop peu clairvoyant pour ses propres intérêts, par son penchant à jouir de tout ce qui est à sa disposition, en un mot, par son insouciance pour l'avenir et pour ses semblables, semble travailler à l'anéantissement de ses moyens de conservation et à la destruction même de sa propre espèce. En détruisant partout les grands végétaux qui protégeaient le sol, pour des objets qui satisfont son avidité du moment, il amène rapidement à la stérilité ce sol qu'il habite, donne lieu au tarissement des sources, en écarte les animaux qui y trouvaient leur subsistance, et fait que de grandes parties du globe, autrefois très-fertiles et très-peuplées à tous égards, sont maintenant nues et stériles, inhabitables et désertes. Négligeant toujours les conseils de l'expérience, pour s'abandonner à ses passions, il est perpétuellement en guerre avec ses semblables, et les détruit de toutes parts et sous tous prétextes : en sorte qu'on voit des populations, autrefois considérables, s'appauvrir de plus en plus. On dirait que l'homme est destiné à s'exterminer lui-même après avoir rendu le globe inhabitable."

Jean-Baptiste LAMARCK

(Système des connaissances positives de l'homme – 1820)

Les forêts constituent de véritables stocks de carbone : des « puits de carbone ». Six grands arbres en bonne santé prélèvent une tonne de carbone par an dans l'atmosphère ! Planter des arbres et des forêts, c'est donc lutter contre le réchauffement climatique. »

(JM Pelt : Les dons précieux de la nature)

Pour faire suite au succès de la sortie ornithologique de 2009, nous vous convions cette fois à une sortie nature en milieu humide. Rendez-vous :

samedi 24 avril - 14h00, à Château-Gaillard

(accès sur la route Moncé - Guécélard)

L'APHEB, en association avec GSPP, vous invite à visiter l'exposition qu'elle organise du 1er au 7 avril sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables au centre socioculturel de Moncé en Belin, dans le cadre de la semaine du développement durable.

Contacts:	Présidente	Chantal Blossier	tél. 02 43 42 55 37
	Vice président	Gilles Guérin	tél. 02 43 21 15 83
	Secrétaire	Marianne Peyrat	tél. 02 43 42 29 06
	site internet	http://gspp.asso.st	
	e-mail	contact@genn asso st	

Le retour en force des OGM

Plusieurs articles de presse et informations récentes font état que, conforté à la présidence de la Commission Européenne et entouré d'une nouvelle équipe, José Manuel Barroso souhaite relancer le processus d'autorisation du maïs MON 810, et dans la foulée, de la pomme de terre OGM Amflora et des autres OGM en attente.

En voulant imposer les OGM, la Commission européenne fait fi de l'avis du Conseil des ministres européens de l'environnement, et des clauses de sauvegarde activées contre le MON 810 par plusieurs États membres dont la France.

Ainsi, à deux reprises, le Conseil européen des ministres de l'environnement s'est prononcé pour que soient « renforcées et harmonisées les méthodes d'évaluation des risques des OGM en Europe ». Il est en effet choquant de constater que les avis de l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire sont rendus sur l'examen du seul dossier présenté par la firme MONSANTO, le fabricant de l'OGM expertisé, sans aucune contre-expertise.

Concernant le maïs MON 810, une question écrite de la députée européenne Monica Frassoni, adressée à la Commission européenne, portant sur la fiabilité des tests de toxicologie n'a toujours pas obtenu de réponse.

Cette instance devrait pouvoir certifier que le MON 810 n'est pas toxique « au risque statistique normal près » ce qui est bien un minimum.

Pour justifier d'une autorisation, ces tests devraient permettre de rejeter l'hypothèse de toxicité d'un produit. Or, la Commission européenne n'a pas répondu à la question.

Si le MON 810 était réautorisé au niveau européen, la clause de sauvegarde française serait automatiquement caduque et ce maïs pourrait à nouveau être cultivé en France.

Pour sa part, le Comité scientifique du Haut Conseil des Biotechnologies français s'est clairement prononcé sur le fait que la puissance statistique des tests présentés par le pétitionnaire est insuffisante pour conclure.

France Nature Environnement va défendre auprès des parlementaires européens la nécessité d'une enquête parlementaire sur le fonctionnement et la validité des avis de l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire.

Affaire à suivre. Restons vigilants.

Conférence sur les milieux humides



Un auditoire attentif!

C'est dans l'eau qu'est née la vie sur terre, nous a démontré Denis Foussard. Formidables lieux de biodiversité, les zones humides ne représentent plus, aujourd'hui, que 3% du territoire français. Il est donc impératif de les préserver.

3 décembre 2009



Denis Foussard : un conférencier passionné et passionnant !



Serres de la Belle Étoile : les associations optent pour le recours gracieux

Le 22 décembre 2009, la communauté de communes d'Orée de Bercé-Bélinois, a décidé de préempter les serres de la Belle Étoile pour étendre la ZAC. Les élus n'énoncent pas d'objectif concret dans leur délibération. Ils n'ont pas de projet sur le feu, apparemment.

Par contre, en face, un projet agricole durable : M. Renault qui pratique déjà la vente directe de légumes (parking du magasin Atlas) souhaiterait étendre son activité et passer à une production bio. Son activité, déjà très appréciée dans le secteur, pourrait bénéficier à un plus grand nombre de personnes, surtout dans le contexte actuel de la fermeture du Shopi de Moncé en Belin. Il a déjà reçu son autorisation d'exploiter, le feu vert de la banque et engagé des fonds. La communauté de communes a attendu le dernier moment pour préempter, alors qu'elle ne pouvait ignorer le projet de l'agriculteur. Pire, ce dernier n'a même pas été invité à le présenter.

Grain de Sable et Pomme de Pin et Sarthe Nature Environnement ne peuvent se résoudre à voir ce terrain et ces installations sacrifiés à d'utopiques promesses de développement, sur l'autel de l'urbanisation. Nous savons très bien à quel point les projets d'agriculture péri urbaine sont précieux et amènent eux aussi du développement économique pérenne et non délocalisable.

Ainsi, parce que l'urbanisation dévore tous les dix ans l'équivalent d'un département français et que, dans ces conditions, on se demande comment, demain, nous pourrons nourrir la population toujours croissante, les deux associations ont décidé de demander à la Communauté de Communes de revoir sa décision. Un recours gracieux a donc été envoyé le 19 février à Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Orée de Bercé-Belinois, avec copies aux Maires et délégués communautaires. Celui-ci est consultable sur le site internet de « Grain de Sable et Pomme de Pin ».



Considérant que les élus communautaires ont été amenés à prendre une décision précipitée sur la base d'une information insuffisante, GSPP leur a demandé une entrevue.

Plan de prévention des risques technologiques : maîtriser l'urbanisme par la concertation

Grain de Sable et Pomme de Pin sera le représentant de Sarthe Nature Environnement dans le cadre de la mise en place du Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT). Cette procédure se met en place en 2010 et vise à réglementer l'urbanisation pour protéger les populations autour des installations industrielles à risque et classées Seveso AS.

Nous devenons donc partie prenante sur deux PPRT : le site Butagaz à Arnage et le dépôt pétrolier de St Gervais

Le PPRT en pratique : Son élaboration est précédée d'une **réunion d'information en CLIC** (comité local d'information et de concertation) qui permet de présenter les installations à l'origine du risque. Deux associations locales siègeront à ce CLIC : GSPP et l'APHEB.

A partir de **l'étude de danger** fournie par l'exploitant, une cartographie des **aléas** (probabilité qu'un phénomène accidentel se produise) est établie. Le recensement des **enjeux** est ensuite conduit : on identifie, en particulier, la présence d'habitants et de salariés dans l'environnement proche.

Le croisement des aléas et des enjeux permet d'effectuer une première cartographie des zones et secteurs pouvant être réglementés : c'est l'élaboration de la **stratégie du PPRT**.

S'en suivront la finalisation du projet et son approbation. Cette dernière est planifiée pour fin 2011 pour le PPRT Total – St Gervais.

Les conséquences après cela : mesures foncières qui peuvent aller jusqu'à l'expropriation ou, plus simplement, une prescription de renforcement des bâtis existants.

N'hésitez pas à nous contacter : nous nous efforcerons de répondre à vos questions.

Déviation Arnage/ Ponthibault : de nouvelles pièces à verser au dossier

Suite à la publication par le Conseil Général des chiffres concernant le trafic 2008 en Sarthe, on constate que la tendance à la baisse se confirme. Entre Arnage et Ponthibault, -15% entre 2005 et 2007, - 8,5% entre 2007 et 2008, chiffres qui vont à l'inverse des prévisions de trafic annoncées dans le dossier de la déclaration d'utilité publique (**DUP**).

Une étude approfondie de ces prévisions nous a amenés à constater qu'en plus de se révéler erronés, les pourcentages appliqués aux augmentations prévisionnelles de trafic ne sont pas ceux annoncés!

Le dossier de DUP comporte en effet deux types d'information :

- des évolutions prévisionnelles en pourcentages (+0.9% par an de 2000 à 2010; +0.6% par an ensuite)
- des cartes de trafic prévisionnel (en 2000, 2010, 2020) qui sont sensées avoir été bâties sur ces évolutions

Au final, on constate une différence notable entre ces chiffres. Cherchez l'erreur! (voir courbes ci dessous)

Trafic moyen journalier sur D307 entre Arnage et Ponthibault 9 3 5 7 Les données ne sont pas cohérentes! <u>7 986</u> 7 207 6 207 Prévisions selon coeff annoncés dans DUP Prévisions de trafic présentées sur les cartes Réalité publiée par Conseil Général 2000 2005 2010 2015 2020



Pour mémoire, sur ces 18 dernières années, dans la périphérie mancelle. l'étalement urbain et péri urbain a progressé de 60% ...La plupart des communes, dans cette périphérie, ont vu leurs surfaces construites doubler. voire tripler... L'essentiel de cette croissance se fait aux dépens des terres arables, ce qui n'est pas sans poser problème à long terme (Études du GREGUM : Université du Maine)